

## Des travaux de rénovation à l'école élémentaire

Afin d'améliorer l'isolation et l'éclairage intérieur des classes, des travaux ont été lancés avec la participation du Syndicat d'Énergies de l'Ardèche (SDE 07), syndicat résolument engagé dans la réalisation d'économies d'énergie, et de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA), territoire labellisé « Territoire à Énergie Positive et Croissance Verte ».

Une première tranche de travaux de rénovation de l'école s'est ainsi achevée pendant les vacances d'hiver.

Des fenêtres en PVC avec rideaux intérieurs et des leds ont été posés pour un montant de 14 218 € TTC.

La Commune a pu bénéficier des subventions du SDE 07 à hauteur de 5 924 € et de la CCBA pour 1 585 €.

Une deuxième tranche de travaux est prévue pour la fin de l'année pour un montant d'environ 26 000 € dont 9 000 € de subventions attendues.

## Le monument aux morts

Après le transfert du monument aux morts sur son emplacement actuel, il convenait de terminer son installation. Une commission a été créée à cet effet, qui a défini les diverses finitions à apporter.

Une première phase a consisté à procéder au nettoyage complet de la pierre par sablage et à la gravure des noms sur les quatre faces du monument.

En mars, le socle en béton a été recouvert de dalles de pierres bouchardées.

En avril, l'aménagement s'est poursuivi par la pose de deux barrières de couleur grise, démontables et identiques, d'environ 4 mètres linéaires sur deux côtés.

La mise en place des 4 anciens obus, nettoyés également et reliés par des chaînes, permettra de finir le tour du monument et de terminer son aménagement.

Les travaux ont été exécutés par :

- Marbrerie Augusto pour le sablage et les inscriptions,
- SARL Déco Sol pour le dallage,
- Ferronnerie des Rieux pour la fabrication et la pose des barrières.
- Transport et peinture des obus : garage de l'Auzon

L'ensemble des finitions s'élève à : **6 300 €**



## Tout'enbus arrive au village

Après notre adhésion à la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas, des rencontres ont eu lieu au cours de l'été 2017 avec les représentants du Syndicat intercommunal « Tout'enbus » pour étudier les conditions d'intégrer Lavilledieu dans le réseau des transports scolaires et urbains offerts par ce syndicat.

Ce moyen de transport collectif est un atout pour les Villadéens. Il va permettre de répondre aux enjeux de mobilité et de déplacement, actuels et futurs. Il apportera aussi toujours plus de services au quotidien et lors d'événements sur le bassin de vie albenassien.

Ce Syndicat assure :

- le transport urbain et scolaire sur tout le réseau « Tout'enbus » (4 lignes),
- la gestion de la gare routière d'Aubenas,
- la gestion et la location d'une flotte de vélos à assistance électrique,
- l'aide à l'installation des parkings de covoiturage et au développement de mobilier urbain.

En termes de financement, les principales ressources du Syndicat sont :

- le versement transport qui s'applique à toutes les entreprises publiques et privées de plus de 11 salariés (ETP), installées sur les communes membres du syndicat,
- les recettes de transport scolaire,
- la participation des communes membres en fonction de la population de chaque commune (actuellement 1 € par an et par habitant),

Ce Syndicat, un des moins chers de France, a fêté ses dix d'existence en juin 2017 et poursuit année après année son développement. Ainsi, après que les démarches officielles en cours aient été terminées, Lavilledieu viendra s'ajouter aux 8 communes déjà reliées entre elles.

En matière de calendrier Tout'enbus entrera en service en **septembre 2018** pour les transports scolaires. Pour les transports urbains 2 lignes supplémentaires sont à l'étude pour les mercredis et les samedis.

**5 arrêts sont prévus : Rond point de l'Auzon, Le Village, Salle des Associations, La stèle, Les Persèdes.**

Toutes les informations utiles aux familles et aux usagers seront fournies d'ici le mois de juin.

## Informations sociales et culturelles

### Activités sociales.

#### • Petite Enfance.

Permanences du RAM (Relais Assistantes Maternelles) tous les jeudis matin de 9 h 30 à 11 h 30 à la Salle des Associations. Diverses activités et des accueils avec animations à la bibliothèque sont proposés aux enfants accompagnés par leurs assistantes maternelles.

#### • Centre de Loisirs.

Tous les mercredis et pendant les vacances scolaires, le Centre de Loisirs communal accueille les enfants de 4 ans à 11 ans. Diverses activités et des soirées jeux sont organisées avec la ludothèque et le Centre de Loisirs itinérant de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas.

#### • Centre Communal d'Action Sociale.

Un accueil **individualisé** est réservé aux personnes sollicitant le CCAS pour :

- aide administrative, démarches auprès des divers organismes sociaux, (Conseil Départemental, CAF, caisses retraites).
- aides financières.

### Activités diverses.

- ✓ **Visites** des malades et personnes âgées dépendantes. **Colis** et **après-midi** récréatif pour les fêtes de Noël.
- ✓ Gestion des **6** jardins familiaux.
- ✓ Accueil du **BUS SANTÉ** au mois d'avril.
- ✓ Après-midi autour des expressions du langage (association **Mot à mot**).

### Activités culturelles.

#### • Dates des spectacles arrêtées cet été au Cloître :

- ✓ 7 juin : spectacle de **danses. (Des Pieds et Des Mains)**.
- ✓ 9 juin : **concert. (LA SI CORDE)**.
- ✓ 7 juillet : concert de **Pop Rock**. (Groupe **TIME**).
- ✓ 11 juillet : **cinéma sous les Étoiles**.
- ✓ 23 au 29 juillet : « **Les Nocturnes de Lavilledieu** ». (**Côté Cour**).
- ✓ 30,31 août et 1er septembre : spectacle des **Enfarinés**.
- ✓ 22 septembre : **Nuit du Blues. (LA Si Corde)**.

## Conteneurs des déchets ménagers mieux gérés : PROPRIÉTÉ AMÉLIORÉE.

Afin de poursuivre l'embellissement du village et d'améliorer sa propreté, une campagne de mise aux normes des emplacements des bacs collectifs de dépôts des déchets ménagers a été entamée par la commune en liaison avec la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA).

✓ Les emplacements des bacs sont réalisés en deux temps : un terrassement par une entreprise de travaux publics de Lavilledieu et une finition en gravier par les employés communaux.

✓ Une dalle en béton porte-conteneurs est ensuite posée sur l'emplacement ainsi préparé. Cette mise en place est réalisée par la CCBA.

La commune a commandé une série de **20** porte-conteneurs pour un coût 3 244 €. Par convention, la CCBA participe à hauteur de 50 % au financement des porte-conteneurs, soit 1 622 €.

Une deuxième série sera mise en place d'ici la fin de l'année.

**Attention :** trop de cartons d'emballage et d'objets divers sont mis dans les bacs de collecte ou « déposés » autour. Ils ne sont pas ramassés par le service de collecte des déchets ménagers. Pour conserver la propreté des ces lieux, les agents communaux doivent faire des collectes supplémentaires de ces déchets, les transporter à la déchetterie et nettoyer les lieux.

#### Horaires :

lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 11h 45.  
mercredi : 9h à 11h 45 et 13h 30 à 17h 15.

**La déchetterie de Villeneuve-de-Berg est gratuite.**



## Le recyclage des déchets verts

Conformément au Plan particule de 2011 et au décret du 11 juillet 2011 imposant la valorisation des bio-déchets, l'interdiction de brûler s'applique aussi bien aux professionnels qu'aux particuliers, sous peine, pour ces derniers, d'une amende de 450 €.

Depuis bientôt **dix ans**, le Syndicat intercommunal de destruction des ordures ménagères du secteur d'Aubenas - **SIDOMSA** - recycle les déchets verts des professionnels et des particuliers en les transformant en compost.

En 2017, **5 000** tonnes de végétaux ont été réceptionnées par le SIDOMSA, soit plus du **double** de la quantité récoltée en 2011, date de l'essor de sa filière de compostage.

La réception par le SIDOMSA, à Lavilledieu et dans les déchetteries, des déchets verts des ménages et des communes est gratuite, elle est payante pour les entreprises et facturée au poids.

La transformation de ces déchets végétaux passe par différentes étapes : le broyage, le stockage sur la plateforme aménagée (8 000 m<sup>2</sup>), l'aération par retournement, la décomposition (6 mois environ), le criblage (maille de 20 mm) et enfin la maturation.

Le compost ainsi fabriqué est analysé chaque année par l'AFNOR. Le compost obtenu contient 100 % de végétaux ce qui en fait un compost **utilisable en agriculture biologique**, très apprécié notamment des agriculteurs.

Ce compost est vendu en vrac ou en sac sur le site du SIDOMSA, dans les déchetteries du secteur et dans quelques grandes surfaces locales.



## Le mot du Maire



Chères Villadéennes, Chers Villadéens,

Lors des réunions de quartier qui se sont tenues les 24 et 25 avril derniers à la Salle des associations, j'ai eu l'occasion, avec l'équipe municipale, de revenir sur les événements qui ont marqué la vie du village en 2017, de présenter les priorités pour 2018 et, au-delà, de dessiner devant vous l'avenir de notre village.

Ces réunions, auxquelles nous vous remercions d'avoir répondu nombreux, ont été **riches en échanges réciproques**. Elles nous ont permis de vous éclairer sur les choix faits par la municipalité ces derniers mois et sur leurs conséquences pour notre village. En retour, nous avons pris **bonne note** de vos remarques et de vos demandes, qui seront intégrées dans nos prochaines actions.

Pour ma part, je veux insister sur les effets **positifs les plus importants** de notre appartenance à la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA), effets qui se sont **déjà** faits sentir pour notre village en 2017 :

- ✓ une attribution de compensation de 458 000 €,
- ✓ un fonds pour les voiries de 51 000 €,

## Une nouvelle signalétique

Après avoir procédé, ces deux dernières années, à la numérotation des habitations, à la mise à jour de tous les noms des rues et des chemins et à la mise en conformité des panneaux de signalisation routière sur tout le territoire communal, ce travail de mise à niveau des informations de circulation générale s'est achevé au mois de mars par l'installation d'une signalétique de services et commerciale.

Ces panneaux, sobres et harmonisés, informent les Villadéens et les personnes de passage dans notre village des services et des commerces à leur disposition à Lavilledieu ainsi que les directions à suivre pour y accéder.

Les panneaux indiquant les services publics et communaux sont de couleur gris foncé, les commerces sont signalés eux par une couleur gris clair.

LA LETTRE N°51 // MAI 2018

- ✓ des subventions pour l'aménagement du village (écoles, déchets notamment),
- ✓ la diminution de la TEOM,
- ✓ des activités culturelles, sociales et scolaires de qualité,
- ✓ et enfin notre **intégration** au réseau de transport Tout'enbus dès la rentrée de septembre.

Toutes ces mesures nous ont permis de **poursuivre** les investissements pour la modernisation de notre village et l'amélioration du quotidien des Villadéens, **sans augmentation pour la deuxième année consécutive**, des impôts locaux de la commune.

**La « Lettre » revient en détails sur ces multiples aspects.**

L'intense travail fourni en 2017 pour réussir l'intégration dans la CCBA a **d'ores et déjà** porté ses fruits à tous égards.

Notre village, remis sur de bons rails par une action volontariste des **deux** collectivités, peut **désormais** envisager l'avenir **sereinement**.

Ainsi les projets : **jardin d'enfants** et **extension de l'assainissement public** (1<sup>ère</sup> tranche de Bayssac) seront engagés **dès** 2018.

Bien à vous.

*Votre maire,*  
**Gérard Saucles.**



# Le budget général

## 1. Le contexte institutionnel et économique de la préparation du budget 2018.

La réduction des déficits publics, la croissance économique et la baisse du chômage constituent toujours les véritables **enjeux** et restent les **priorités** pour 2018.

L'inflation poursuit sa remontée progressive du fait de la hausse du prix du pétrole, 1 % en moyenne en 2017 et **1,2 % prévue en 2018**.

L'Assemblée Nationale a adopté deux lois: la loi de programmation des finances publiques couvrant la période 2018-2022 et la loi de finances 2018. Ces lois ont été validées par le Conseil Constitutionnel.

✓ Dans la loi de programmation des finances, deux nouvelles contraintes apparaissent pour les collectivités:

- La limitation de la hausse des dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an, inflation comprise, pour les collectivités dont les dépenses atteignent 60 M€ (base 2016). En conséquence, une inflation supérieure à ce plafond entrainera **inélu**ctablement une diminution de certains services publics et/ou de l'autofinancement.
- L'introduction d'une capacité de désendettement inférieure à 12 ans. Ce ratio, exprimé en nombre d'années, est défini comme le rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement brute.

✓ Dans la loi de finances, comme en 2017, les collectivités **vont à nouveau** contribuer au retour à l'équilibre des finances publiques.

- Le gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) - de prime abord une bonne nouvelle - s'accompagne d'une **diminution** de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et de la baisse des dotations nationales de péréquation (DNP).
- Concernant la fiscalité, environ 80 % des foyers bénéficieront d'un dégrèvement progressif (par tiers) de la taxe d'habitation d'ici 2020. Ce dégrèvement sera compensé par l'État sur la base des taux en vigueur en 2017. Les éventuelles augmentations des taux **ainsi** que la taxe **GEMAPI** seront supportées par les contribuables. Cette **nouvelle taxe, créée en 2017 par l'État**, doit financer l'entretien des rivières et les mesures de lutte comme les inondations.
- La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des collectivités pour 2018 a été fixée à +1,2 % (rappel: taux de revalorisation 2017 : + 0,4 %).

**En résumé**, pour les collectivités territoriales, le contexte de préparation du budget 2018 reste à bien des égards, **similaire** à celui de 2017 **mais l'administration financière des communes est de plus en plus encadrée et les degrés de liberté dans la gestion communale sont de plus en plus réduits**. **C'est ce cadre général, défini par l'Etat, qui s'est imposé pour construire le budget communal 2018**.

## 2. Les principales orientations bud-gétaires communales.

Le budget 2017 avait été élaboré pour mettre en œuvre toutes les mesures, organisationnelles et financières, nécessaires pour réussir l'intégration de Lavilledieu au sein de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas et anticiper ainsi la restructuration de 2020 prévue dans la loi NOTRe. Cette intégration fut menée **avec succès** durant toute l'année 2017.

Le budget 2018, dans le contexte législatif sus-décrit, a été construit de manière toute aussi prudente qu'en 2017: limitation des dépenses de fonctionnement, endettement contrôlé pour anticiper la hausse des taux d'intérêt des emprunts dans les années à venir et capacité d'autofinancement optimisée.

### 2.1 Le fonctionnement.

Au 1er janvier 2018, la population municipale INSEE à prendre en compte est de 2114 habitants, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2017.

Le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **1872 000 €** soit environ 5.8 % de hausse par rapport au budget prévisionnel 2017 mais avec **127 000 €** de plus en autofinancement, soit une **baisse réelle de 1.7 % des dépenses de fonctionnement**.

✓ **Les dépenses.**

- Les charges à caractère général s'élèvent à **410 000 €** (16 % de baisse).
- Les charges de personnel ont été strictement limitées à la prise en compte du recrutement de deux agents pour faire face à une absence pour maladie et à l'accroissement de charges dû au développement du village ainsi que de la revalorisation des salaires de la fonction publique territoriale : **760 000 €** (7 % de hausse).
- Les dépenses imprévues ont été à nouveau fixées à : **100 000 €**.
- L'autofinancement a fait l'objet d'un **effort important** afin de poursuivre la transformation du village et répondre aux attentes des villadéens (programme « Horizon 2020 »): **295 000 €** (rappel: 168 000 € en 2017).

✓ **Les recettes.**

- Les dotations de l'état, grâce au développement urbain et démographique du village, s'établissent à **296 000 €**, soit à un niveau sensiblement équivalent à celui de 2017 (**baisse** de 5 000 €).
- L'attribution de compensation votée par la communauté du « Bassin d'Aubenas » est de **445 769 €** à laquelle il convient d'ajouter, en vertu du pacte fiscal de la CCBA, **12 131 €** de Dotation de Solidarité Communautaire et **51 082 €** de Fonds d'Aménagement Voiries, soit un total de **508 982 €** (rappel: attribution de compensation votée en 2016 par Berg/Coiron : **199 764 €**).
- Les taux des impôts locaux de la commune n'augmentent pas pour la **deuxième année consécutive**.

Taux (%)	Commune	TEOM	Total	Intercom.	Total
2017	TH : 9,76 <p>TFB : 8.34 TFNB<span> </span>: 73.35</p>	14,71 (1)	9,76 <p>23,05(2) 73,35</p>	11,09 <p>4.08 16.65</p>	20,85 <p>27,13 90,00</p>
2018	TH : 9,76 <p>TFB : 13,29 TFNB<span> </span>: 73.35</p>	9,76	<b>9,76</b> <p><b>23,05 (2)</b> <b>73.35</b></p>	11,09 <p>4.08 16.65</p>	20,85 <p>27,13 90,00</p>

Le travail engagé depuis janvier 2017 avec la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas a permis d'obtenir une **baisse** très **sensible** du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), fixé à **9,76 %** pour l'année 2018.
(1) Pour mémoire le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) était de **14,71 %** en 2017 dans la **Communauté de Communes « Berg et Coiron »**.
(2) Cette baisse, **très favorable pour Lavilledieu** et répercutée sur la TFB, a permis, **de ne pas augmenter les taux des impôts communaux** tout en dégageant une recette **significative** sur le budget de la commune.

### 2.2 L'investissement.

Le budget d'investissement s'équilibre à hauteur de **1510 000 €**.

✓ **Les dépenses.**

- L'entretien annuel des voiries fait l'objet cette année d'un effort important : **100 000 €**.
- L'enfouissement des réseaux électriques et l'amélioration de l'éclairage public sont poursuivis : **50 000 €**.
- L'aménagement d'un jardin d'enfants et la création d'un parking, **priorités** du programme « Horizon 2020 », sont engagés : **144 000 €**.
- Le financement de l'aménagement de la route de Lussas est achevé et l'accueil de « Tout'enbus » réalisé : **309 000 €**.
- Les acquisitions foncières, nécessités pour la commune pour pouvoir envisager des projets. Cette année, (1,7 ha) aux Conchis : **296 000 €**.

✓ **Les recettes.**

- Les subventions dédiées aux voiries, au jardin public et à la route de Lussas s'élèvent globalement à **351 502 €**.
- Un emprunt de **400 000 €** sera réalisé pour équilibrer les dépenses et anticiper sur la hausse à venir des taux d'intérêts.
- Le fonds de récupération de TVA : **88 000 €**.

## 3. L'évolution de la dette communale.

Pour le budget principal de la commune:

- Au 31 décembre 2017, la dette s'élevait à 2386682 € soit 1 150 €/ hbt représentant une annuité de 259499 € dont 92 131 € en intérêts et 167 368 € en capital.
- Au 31 décembre 2018, la dette s'établira à 2194205 € soit 1 038 €/ hbt, représentant une annuité de 282 465 €, dont 89 987 € en intérêts et 192 478 € en capital.

## 4. Le personnel.

Au 1er janvier 2018, le personnel des services de la commune est composé de 20 agents titulaires de la fonction publique territoriale et de 2 agents en CDD (cf. 2.1 / charges de personnel).

Un agent relève de la catégorie A, un de la catégorie B et 18 agents de la catégorie C.

**TABLEAU des EFFECTIFS des AGENTS TITULAIRES (1/1/2018).**

<p><b> Cadres d'emplois</b></p>	<p><b> Grades</b></p>	<p><b> Nombre d'emplois à temps complet 35h</b></p>	<p><b> Nombre d'emplois à temps non complet/partial</b></p>
<p><b>Filière Administrative<span> </span>:</b> Attaché (A) Rédacteur (B) Adjoint Administratif (C)</p>	<p>Attaché principal territorial Rédacteur principal 1ère cl. Adjoint Administratif princ. 1ère cl. Adjoint Administratif princ. 2ème cl.</p>	<p>1 1 1</p>	<p>  2 1</p>
<p><b>Filière Animation<span> </span>:</b> Adjoint d'Animation (C)</p>	<p>Adjoint d'Animation princ. 1ère cl.</p>		<p>1</p>
<p><b>Filière Culturelle<span> </span>:</b> Adjoint du Patrimoine(C)</p>	<p>Adjoint du Patrimoine 2ème cl.</p>	<p>1</p>	
<p><b>Filière Médico-Sociale<span> </span>:</b> Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (C)</p>	<p>A.T.S.E.M. principal 1ère cl.</p>	<p>1</p>	<p>3</p>
<p><b>Filière Technique<span> </span>:</b> Adjoint Technique (C)</p>	<p>Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise Adjoint Technique Principal 2ème cl. Adjoint Technique 2ère cl.</p>	<p>2 3 2</p>	<p>  1</p>
<p><b>TOTAL des EMPLOIS PERMANENTS =</b></p>		<p><b>11</b></p>	<p><b>9</b></p>

Evolution des traitements.

L'avancement des agents est opéré en considération du déroulement des échelles indiciaires du grade correspondant à l'emploi occupé, dans le respect des préconisations du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche. Ainsi, au cours de 2018, **12** agents bénéficieront d'un avancement d'échelon, **2** de grade.

En 2018, il est prévu de passer du régime indemnitaire actuel au RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Ce nouveau cadre de référence pour les agents publics percevant des primes sera appliqué en juin 2018.

Comme le prévoit la réglementation, ce dossier a reçu l'accord du Centre de Gestion avant son approbation lors du Conseil Municipal du 10 avril 2018.

L'impact financier de ce nouveau régime devrait être limité en 2018 puisque son montant sera calculé sur la base de celui de 2017.

Pour la fonction publique territoriale, il convient de noter le rétablissement du jour de carence et la mise en place de dispositifs de compensation à la hausse de la CSG pour les agents publics.

Dans ces conditions, les charges totales de personnel (cf. 2.1 / charges de personnel) ont été estimées à 760 000 € pour 2018.

Organisation du travail et action sociale.

Afin d'organiser et de parfaire le travail des différents services de la commune et de s'adapter aux évolutions des différentes lois et réglementations qui encadrent le travail des agents, un document « Règlement intérieur » a été élaboré et présenté aux agents. Après avis du Centre de Gestion, il sera validé par le Conseil Municipal.

La durée effective du temps de travail au sein de la commune est de **35** heures par semaine, soit **1 607** heures de travail par an et par agent.

Pour répondre à l'obligation réglementaire en termes d'action sociale et de protection de perte d'emploi, les agents de la commune sont couverts par l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS) et à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT).

# Le budget assainissement

## 1. Le contexte institutionnel.

Cette année va être marquée par deux évolutions très défavorables pour les budgets communaux d'assainissement:

- Une baisse très importante, **de l'ordre de 50 %**, de la prime à l'épuration versée chaque année par l'Agence de l'eau aux communes,
- L'absence de subventions de l'État, du Département, du Syndicat de rivières et de l'Agence de l'eau pour les projets d'extension des réseaux d'assainissement, ces structures privilégiant les aides aux communautés de communes, qui n'ont pas la compétence de l'assainissement, **au détriment** des communes.

## // 2. Les principales orientations budgétaires communales.

- Négociation du contrat pour l'exploitation et la gestion de la station d'épuration et des postes de relevage,
- Début de la constitution d'une provision financière pour l'évacuation des boues de la station. La station ayant été mise en service fin 2013/début 2014, l'évacuation des boues pour un ou deux lits de séchage est prévue en 2021-2022 (coût estimé 40 000 €)
- Respect de l'arrêté du 6 août 2017 relatif aux modalités de calcul du plafond de la part de l'abonnement non proportionnelle au volume d'eau consommé.

### 2.1 L'exploitation.

Le budget d'exploitation s'équilibre à hauteur de **450 000 €**.

✓ **Les dépenses.**

- Les charges à caractère général s'élèvent à : **110 000 €**.
- Les dépenses imprévues ont été fixées à : **10 000 €**.
- L'amortissement de la station se monte à : **143 000 €**.
- L'autofinancement a fait l'objet d'un **effort soutenu : 105 000 €** (rappel: 15 000 € en 2017).

✓ **Les recettes.**

- Les redevances d'assainissement s'élèvent à **258 000 €**.
- Les amortissements et les subventions génèrent : **77 000 €**.

### 2.2 L'investissement.

Le budget d'investissement s'équilibre à hauteur de **802 000 €**.

✓ **Les dépenses.**

- Extension Bayssac (1ère tranche): **500 000 €**.
- Entretien des réseaux et de la station : **96 000 €**.

✓ **Les recettes.**

- Report de 2017: **534 000 €**.
- Amortissements: **143 000 €**.
- Autofinancement: **105 000 €**.
- Fonds de récupération TVA: **20 000 €**.

# Conclusion

Le budget 2018, construit avec **la prudence** requise par le contexte financier national, permet de maintenir les investissements nécessaires pour améliorer la vie quotidienne au village, **sans augmentation des taux des impôts locaux pour la deuxième année consécutive**.

De plus, un travail constant de bonne gestion financière et des efforts d'économies soutenus sur les dépenses de fonctionnement ont permis de rétablir une capacité d'autofinancement **significative**.

Enfin, le budget de la commune étant désormais **totalem**ent **sécurisé** par notre appartenance à la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas, les projets inscrits dans notre programme « Horizon 2020 » peuvent être envisagés **sereinement** notamment : **le jardin d'enfants et l'extension de l'assainissement** (1ère tranche de Bayssac).